



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert des soumissions et procédera à l'ouverture publique de ces dernières dans le cadre des appels d'offres suivants :

- le vendredi 29 janvier 2021 à 10 h :

- APO-2020-029 – Achat, raccordement et mise en fonction de panneau(x) lumineux;
- APO-2020-037 – Services techniques pour la numérisation de rôles d'évaluation foncière;
- APO-2020-038 - Contrat de services professionnels en vue de l'exécution de travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021.

- le vendredi 19 février 2021 à 10 h :

- APO-2020-012 – Contrat de services professionnels – Réaménagement de l'hôtel de ville et du garage.

Endroit de réception : Hôtel de ville, 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les heures d'ouverture de nos bureaux sont de 8 h à 16 h du lundi au vendredi.

Pour information : M^e Marie-Josée Couture
Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par le biais de SEAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme. La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Ces appels d'offres sont assujettis au *Règlement 2019-584 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Saint Augustin-de-Desmaures. Les offres doivent être présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables.

À moins d'indication contraire, ces appels d'offres sont assujettis à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et lorsque applicable à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord économique.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de service reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 24 décembre 2020

La responsable désignée
Marie-Josée Couture, greffière
www.VSAD.ca